Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260326-235_D28_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 MARS 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 26 mars, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Erwan L'EOST.

Date de convocation : 20 mars 2026 Date d'affichage : 20 mars 2026

Etaient présents :

- M. Erwan L'EOST — Maire

- Mme Servane METZGER-CORRIGOU
- M. Mathieu LE BOURSICAUD
- Mme Marianne ABAZIOU
- M. Thierry PEYREBESSE
- Mme Maryvonne GUILLOTO
- M. Malo JANEIRO-FORTES--COUILLANDRE
- M. Alban SIMIER
- Mme Françoise MADEC

Adjoints

- M. Alain KERHASCOET
- M. Eric LE GALL
- Mme Safia SYLLA
- Mme Nathalie LAOT
- M. Joël LE BIHAN
- Mme Marion DESEIX
- M. Jacques POULIQUEN
- Mme Audrey FERDINAND
- M. Philippe HENRY
- Mme Danielle SALAUN
- M. Loïc GOGE
- Mme Sandrine GARZETTI
- M. Raphaël SLEIMAN
- Mme Béatrice GUELLEC
- M. Vincent MEMBRINEZ
- Mme Hélène ROEHRIG
- M. Laurent PÉRON
- Mme Claudie BOURNOT-GALLOU
- M. Philippe MORVAN
- Mme Rachel NICOLAS
- M. Jean-Philippe PONS
- Mme Marie QUÉTIER
- M. Pascal GRIMALDI

Conseillers municipaux

Etait absente :
- Mme Gwenaëlle KERNEIS donne procuration à Maryvonne GUILLOTO

Madame Servane METZGER-CORRIGOU a été nommée secrétaire de séance

---

235 – D28 – 26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'IME DE L'ELORN

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260326-235_D28_26-DE

235 – D28 – 26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VIL[illegible] D'ETABLISSEMENT DE L'IME DE L'ELORN

Le décret n° 91-1415 du 31 décembre 1991, relatif aux Conseils d'Etablissements des Institutions Sociales et Médico-Sociales mentionnés à l'article 3 de la loi n° 75-435 du 30 juin 1975, prévoit, dans son article 3, que le Conseil d'Etablissement comprend un représentant de la commune du lieu d'implantation de l'Etablissement.

Conformément au décret, il est demandé au Conseil Municipal de désigner ses représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'Etablissement de l'IME de l'Elorn.

Sont nommés :

Titulaire	Suppléant
Maryvonne GUILLOTO	Nathalie LAOT

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité – 3 abstentions (M. Pons, Mme Quétier, M. Grimaldi).

Fait au RELECQ-KERHUON, le 26 mars 2026

Le Maire,

LE RELECQ KERHUON * Finistère *

Erwan L'EOST